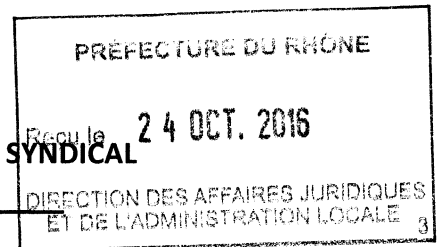


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 133
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

**Convention de mise à disposition de parcelles dans le cadre d'un partenariat avec
 Monsieur Federici apiculteur à Saint Germain au Mont d'Or**

Dans le cadre de sa politique de veille foncière qui vise à limiter la spéculation sur le foncier et à constituer progressivement un portefeuille foncier pour répondre aux objectifs de maintien de l'activité agricole, de gestion de la biodiversité et de restauration du petit patrimoine rural, le SMMO est aujourd'hui propriétaire de 61 ha de terrains dont 44 ha sont mis à disposition d'exploitants agricoles.

Aujourd'hui certaines parcelles en nature de bois ou de trop petites surfaces ne peuvent être mises à disposition d'exploitants.

Dans le cadre du plan de gestion Monts d'Or et afin de répondre aux objectifs de gestion de la biodiversité et de diversification des productions (vente de miel au GAEC du boule d'Or à Curis), il est proposé de mettre à disposition de Monsieur Frédéric Eric, apiculteur récoltant sur Saint Germain au Mont d'Or, dans le cadre d'une convention, des parcelles propriétés du SMMO.

Cette convention stipule que le SMMO met à disposition à titre gratuit des parcelles et que l'apiculteur s'engage chaque année à fournir au SMMO du miel issu des ruchers situés sur les parcelles mise à disposition. Ce miel sera mis en pot et pourra être distribué aux partenaires du SMMO et utilisé lors des manifestations organisées par le SMMO.

Le conseil syndical, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT